Emmanuel Macron

En obtenant 350 sièges (MoDem inclus), le Président a les pleins pouvoirs. Dès hier soir, il a reconduit son Premier ministre et l'a chargé de former un nouveau gouvernement d'ici à mercredi 18 heures

Au lendemain d'un second tour des législatives qui lui a donné une des plus larges majorités parlementaires de la Ve République, Emmanuel Macron a les coudées franches pour mettre en œuvre son programme présidentiel et devrait dans l'immédiat procéder à un remaniement « technique » *[lire en page suivante]*

Selon les résultats définitifs, la République en marche (REM) et son allié du MoDem s'adjugent 350 sièges, très largement au-delà de la majorité absolue de 289 sièges. Mais en battant une nouvelle fois un record d'abstention (57 % contre 51,3 % au premier tour), les électeurs ont refusé de laisser « carte blanche » au nouveau président, relève la presse d'hier.

« *Seule l'abstention record vient ternir une victoire qu'aucun commentateur n'a anticipée en début de campagne* », analyse *Libération*. « *En deux élections et quatre tours de scrutin, la révolution En marche!, à laquelle personne ne voulait croire, a déferlé sur la France comme un tsunami* », commente, pour sa part, *Le Figaro*.

Mais il s'agit, pour *La Croix*, d'un « *succès terni par l'abstention* ». « *Carton plein et urnes vides pour Macron* », titre *L'Humanité*.

Sur les 350 sièges de la majorité présidentielle, le MoDem de François Bayrou en obtient 42 et devrait donc former un groupe indépendant. Mais la présidence de l'Assemblée devrait échoir à un membre de la REM, selon M. Castaner.

Emmanuel Macron, un président de plus en plus jupitérien... (Photo AFP)

Les responsables deLa République en marche ! écartent le risque d'une Assemblée aux ordres de l'exécutif, malgré l'inexpérience parlementaire de nombreux élus. « *Nous ne sommes plus dans une société d'obéissance où on demande aux parlementaires d'obéir au gouvernement. Nous sommes dans une société d'adhésion. Il va falloir que les ministres convainquent* », a déclaré le président de la commission d'investiture Jean-Paul Delevoye.

L'alliance entre Les Républicains (LR) et l'UDI décroche 131 sièges, dont 113 LR. « *Il n'y aura pas d'explosion* », assure l'ancien député Bernard Accoyer, sans toutefois exclure un « *débat* » sur la position à adopter lors du vote de confiance au gouvernement, que plusieurs députés « *constructifs* » tel Thierry Solère, réélu dans les Hauts-de-Seine, souhaitent approuver.

Profond renouvellement

Le Parti socialiste n'obtient que 30 sièges (au lieu de 29 initialement car il y a eu une erreur de comptage à Mayotte). Très loin des 284 sièges de l'Assemblée sortante, deux fois moins que lors du désastre de 1993. Une « *déroute incontestable* », a admis son Premier secrétaire Jean-Christophe Cambadélis qui va quitter la direction du parti.

Le député PS Olivier Faure, réélu avec 61 % des voix dans sa circonscription de Seine-et-Marne, sera candidat à sa succession à la présidence du groupe PS à l'Assemblée a-t-il affirmé hier.

Non investi par le PS, mais sans concurrent REM, Manuel Valls est l'un des rares anciens ministres à survivre au naufrage. Il a annoncé dans une ambiance houleuse sa réélection dans l'Essonne avec 139 voix d'avance sur Farida Amrani (La France insoumise) qui lui conteste la victoire [lire en page suivante]

LFI obtient 17 élus et le Parti communiste, 10. Jean-Luc Mélenchon, élu à Marseille, a annoncé dimanche un « *groupe parlementaire* » LFI, sans évoquer les communistes.

Comme annoncé dimanche soir, Le Front national obtient bien huit sièges et sa présidente Marine Le Pen découvrira le Palais-Bourbon, de même que son compagnon Louis Aliot. Ils y rejoignent Gilbert Collard, réélu dans le Gard.

S'il quadruple le nombre de ses députés, le FN échoue cependant à constituer un groupe parlementaire de 15 députés. Mais Marine Le Pen espère y parvenir « *dans les prochains mois* ».

Europe Écologie Les Verts disparaît pratiquement de l'Assemblée, avec un seul élu.

(DR)

Par **CLAUDE WEILL**

Permis de présider

Rien de plus ridicule que cette forme de spiritisme politique consistant à faire parler les abstentionnistes. Dimanche soir, ce fut un festival. On entendit des commentateurs inspirés et des politiciens frustrés nous expliquer que vu le taux historique d'abstention, la victoire d'Emmanuel Macron et de sa République en marche n'en était pas vraiment une.

On voit l'idée. Il s'agit tout simplement de délégitimer une majorité dont Jean-Luc Mélenchon, avec son habituel sens de la mesure, affirme que, vu le niveau de l'abstention, elle « *n'a pas la légitimité de perpétrer le coup d'Etat social* » que le pouvoir manigancerait. Ridicule et indécent, quand on sait que dans la circonscription de Mélenchon, le taux d'abstention atteint 64,2 %, 60,3 % chez son bras droit Alexis Corbière, 68,6 % chez Clémentine Autain.

En réalité, ces procès en légitimité sont vains. Dans une société démocratique, chacun a le droit d'aller voter ou pas. Prétendre interpréter les intentions des abstentionnistes pour les annexer politiquement, ce n'est pas seulement abusif. C'est flirter dangereusement avec les thèses antidémocratiques d'un Maurras sur le « *pays légal* » et le « *pays réel* » ou les homélies post-maoïstes d'un Alain Badiou, dénonçant le vote comme « *une cérémonie qui dépolitise le peuple* » (sic !).

Pour autant qu'on puisse le déduire des sondages et des conversations, les abstentionnistes du 18 juin étaient de toutes sortes.

Il y a ceux qui s'en fichent. Qui ne croient pas ou plus à la politique.

> *« S'abstenir le 18 juin, c'était acquiescer par avance au résultat qu'annonçaient les sondages. Ou à tout le moins, s'y résigner. »*

Ceux qui éprouvaient un sentiment de saturation, de ras-le-bol, après une séquence politique trop longue et trop riche.

Ceux pour qui seule compte la présidentielle.

Ceux – pro ou anti-Macron –, qui ne voyaient pas pourquoi voter puisqu'on leur avait dit et répété que c'était plié d'avance.

Ceux dont le candidat avait été éliminé au premier tour et qui n'en voulaient pas d'autre. Autant de raisons qui ne se lisent pas dans les chiffres.

La seule chose sûre, c'est qu'en renonçant à choisir, les abstentionnistes s'en remettent au choix des autres. En ce sens, s'abstenir le 18 juin, c'était acquiescer par avance au résultat qu'annonçaient les sondages. Ou à tout le moins, s'y résigner.

Reste qu'un phénomène aussi massif (si on additionne abstention, blancs et nuls, cela représente près de 30 millions de citoyens sur 47 millions d'inscrits) ne manque pas de soulever un problème non de légitimité mais de vitalité démocratique. Trnte-huit pour cent seulement des électeurs se sont exprimés, ce n'est pas sain. Les jeunes et les milieux populaires ont décroché, c'est dangereux.

Il faudrait s'interroger sur la pertinence du calendrier électoral : venant juste après la présidentielle, dont elles confirment automatiquement le résultat, les législatives apparaissent de plus en plus aux yeux des Français comme une formalité, un épilogue fastidieux et inutile.

Au-delà, la désaffection des électeurs confirme qu'au terme d'une séquence pourtant marquée par un profond renouvellement de la classe politique et la mise au rebut d'un « système » à bout de souffle, la France n'en a pas fini avec la crise du système représentatif. Résorber la fracture civique, régénérer la démocratie : c'est l'un des grands défis du quinquennat qui s'ouvre. Cela passe par le remplacement du personnel politique (c'est largement fait), la moralisation de la vie publique, la rupture avec des pratiques politiciennes qui ne sont plus acceptées. Pas sûr que la gestion du cas Ferrand aille dans ce sens...

Mais surtout, cela passe par des résultats, seuls à même de renouer le lien entre les Français et leurs dirigeants.

Dimanche, les électeurs ont accordé à Emmanuel Macron une confiance conditionnelle. Ils ont tamponné son permis de présider. Ils ont déblayé les ruines du PS pour permettre à son parti d'occuper l'espace. Il lui reste à faire la preuve que sa méthode – ouvrir à la société civile, faire travailler ensemble des gens de gauche et de droite – peut réussir là où « l'ancien monde » a failli.

Parce que plus que sur son programme, qui par certains aspects inquiète (la réforme du Code du travail, par exemple), Emmanuel Macron a été élu sur une promesse d'efficacité, parce qu'il a désormais tous les atouts en main, parce que l'offre politique qu'il incarne est apparue comme la seule alternative aux solutions extrémistes, il n'a pas le droit d'échouer.

a les mains libres

Richard Ferrand part pour le Palais-Bourbon

Édouard Philippe a été immédiatement reconduit à Matignon hier après avoir présenté la démission de son gouvernement à Emmanuel Macron qui l'a chargé de former une nouvelle équipe d'ici à demain, 18 h, mais sans le ministre sortant de la Cohésion des Territoires, Richard Ferrand.

Visé par une enquête préliminaire de la justice, ce dernier ne sera resté qu'un mois à la tête de son ministère.

A la demande du chef de l'Etat qui l'a reçu dans la plus grande discrétion et pendant près d'une heure hier après-midi à l'Elysée, Richard Ferrand a accepté de quitter le gouvernement pour briguer la présidence du groupe La République en marche à l'Assemblée nationale, un poste clé pour la majorité présidentielle.

Son départ intervient donc à la faveur de la démission du gouvernement sortant dont l'Elysée a rappelé qu'elle était conforme à la « *tradition républicaine au lendemain d'élections législatives* ».

Remaniement pas aussi « technique »

Avec le départ du ministre de la Cohésion des territoires, le remaniement ne sera toutefois pas aussi « *technique* » qu'annoncé par le porte-parole du gouvernement Christophe Castaner.

Interrogé par l'AFP, l'entourage du chef de l'Etat a juré ses grands dieux que Richard Ferrand ne faisait pas les frais de ses démêlés avec la justice qui a diligenté une enquête après la publication fin mai d'un article du *Canard enchaîné*.

L'hebdomadaire satirique révélait alors que les Mutuelles de Bretagne avaient décidé en 2011, alors que Richard Ferrand en était le directeur général, de louer des locaux commerciaux appartenant à sa compagne.

Son départ du gouvernement n'est « *pas du tout lié aux affaires, c'est vraiment l'inverse* », a insisté l'entourage du chef de l'Etat.

Solidement implanté dans sa 6e circonscription du Finistère, le ministre, ex-PS rallié de la première heure à Emmanuel Macron, a été confortablement réélu (56,53 %) dimanche face à une candidate Les Républicains, en dépit des affaires qui le touchent.

« *Il a le suffrage pour lui, il n'y avait aucun intérêt à l'exfiltrer* », soutient-on encore à l'Elysée où l'on fait valoir aussi son « *excellente connaissance des militants et des députés* » REM.

De son côté, l'entourage de Richard Ferrand a « *confirmé* » qu'il avait « *accepté* » d'abandonner son portefeuille ministériel.

« *Le président voulait que Richard Ferrand prenne la tête du groupe car c'est un homme de confiance et d'efficacité* », a-t-on déclaré de même source, faisant valoir que le ministre démissionnaire était « *la clé de voûte du mouvement* » politique du chef de l'Etat.

« *Logiquement, il voulait qu'il soit à la tête du groupe le plus large de la Ve République* », a ajouté l'entourage du ministre. Lors de leur entretien, Emmanuel Macron a affirmé que « *Richard Ferrand était pour lui ce que Pierre Joxe* [président du groupe PS à l'Assemblée de 1981 à 1984, ndlr] *était à François Mitterrand* », a-t-on poursuivi de même source.

Richard Ferrand n'aura fait qu'un passage éclair au gouvernement d'Edouard Philippe ! (Photo AFP)

« Un choix de confiance »

« *Le choix de Richard Ferrand, c'est un choix de confiance* [...] *Le poste de président de groupe est extrêmement délicat, sensible, c'est une mission difficile* », a assuré M. Castaner sur LCI, ajoutant qu'il y a un « *lien personnel* » entre les deux hommes.

A l'Assemblée, Richard Ferrand devrait donc prendre la tête d'un groupe de 308 sièges allié à celui que le MoDem de François Bayrou compte former avec ses 42 députés.

Richard Ferrand est devenu en moins de trois ans un des hommes de confiance d'Emmanuel Macron dont il a structuré le parti, tirant profit de son expérience d'élu breton mais aussi de gestionnaire d'entreprises.

En bref

Erreur de comptage à Mayotte, la candidate PS finalement élue au détriment d'un LR

La commission de recensement des votes de Mayotte a modifié, hier, les résultats législatifs de la 1re circonscription de l'île après une erreur de comptage, proclamant la victoire de la cand idate PS Ramlati Ali, au détriment du LR Elad Chakrina, a annoncé la préfecture.

Ramlati Ali devient la première femme députée mahoraise en totalisant au final 7 992 voix (50,17 %), contre 7 938 voix pour son adversaire. Dimanche soir, les résultats donnaient ce dernier élu avec seulement 12 voix d'avance.

Français de l'étranger, 5e circonscription (Monaco) : Cazebonne haut la main

C'est la candidate de La République en marche !, Samantha Cazebonne, qui a remporté, dimanche soir, le second tour des législatives dans la 5e circonscription des Français établis hors de France en recueillant 66,21 % des suffrages. Son adversaire, de la France insoumise, François Ralle-Andreoli obtenu 33,79 % selon les résultats définitifs du ministère de l'Intérieur publiés hier.

224 femmes dans l'hémicycle

Pour cette XVe législature, l'Assemblée est en tout état de cause profondément renouvelée, avec 424 primo-députés sur 577. Les nouveaux parlementaires ont commencé à arriver, hier, au Palais-Bourbon. Parmi eux, un nombre record de femmes : 224, contre 155 dans l'Assemblée sortante.

Le procès de l'agresseur présumé de NKM à Paris renvoyé au 11 juillet

Le procès de l'agresseur présumé de Nathalie Kosciusko-Morizet a été renvoyé au 11 juillet, a décidé, hier, le tribunal correctionnel de Paris qui devait le juger en comparution immédiate dans l'après-midi. Le suspect, Vincent Debraize, qui a demandé un délai pour préparer sa défense, a été placé sous contrôle judiciaire d'ici à sa prochaine comparution: il lui est interdit d'entrer en contact avec NKM et de paraître à proximité de son domicile.

Essonne : l'adversaire de Valls en préfecture pour « faire recompter les bulletins »

Farida Amrani, candidate de La France insoumise qui conteste la victoire à l'ancien Premier ministre PS Manuel Valls dans l'Essonne, est arrivée, hier, à la préfecture du département pour « *faire recompter les bulletins* », a-t-elle déclaré devant quelques journalistes.

« *On nous a interdit de faire recompter les bulletins hier soir* [lire dimanche soir] *en mairie, alors on va le faire en préfecture* », a déclaré Mme Amrani, peu après 9 h, maintenant ses soupçons « *d'irrégularités* ».

« *On monte en parallèle un dossier pour le Conseil constitutionnel* », a ajouté la candidate, qui a dix jours pour déposer un recours. Dimanche soir, M. Valls avait annoncé dans une ambiance houleuse sa victoire par 50,3 %, soit avec 139 voix d'avance, sur sa concurrente. Mais cette dernière avait immédiatement contesté ce résultat.

Valls droit dans ses bottes

Les litiges invoqués par l'équipe de Farida Amrani portent sur quatre bureaux d'Évry, dont « *un où on a un gros soupçon* », dépourvus d'assesseurs de La France insoumise.

« *J'ai confiance dans la justice de notre pays, on ira simplement, sincèrement, en toute tranquillité, la démocratie doit s'exprimer, elle va s'exprimer, mais nous on réfute ce qui s'est passé hier* », avait déclaré un peu plus tôt Mme Amrani sur LCI. Hier matin, sur Twitter, Manuel Valls a regretté qu'« *après les insultes et la haine, si visible hier soir à Evry, c'est désormais la mise en cause de mon élection* ». « *Toujours la même méthode* », a-t-il ajouté.

« *Il n'y a eu aucune irrégularité. Il faut accepter le verdict des urnes et respecter la démocratie* », a-t-il enjoint, précisant qu'il sera « *aujourd'hui* [lundi] *à l'Assemblée nationale* » et qu'il « *y siégera dès le 27 juin* ».

LE DOYEN DE L'ASSEMBLÉE BERNARD BROCHAND (LR) 79 ANS, PRÉSIDERA LA PREMIÈRE SÉANCE

Bernard Brochand [photo Patrice Lapoirie] enchaîne sur un quatrième mandat de député après sa victoire dans la 8e circonscription des Alpes-maritimes contre Philippe Buerch (REM). A 79 ans, il devient ainsi le doyen du Palais-Bourbon.

Il succède à François Scellier, député LR du Val-d'Oise élu en 2012 à 76 ans. Pour son quatrième mandat, Bernard Brochand sera donc en charge de présider la séance inaugurale dans l'hémicycle.

Député depuis 2001, il a souvent été décrié pour sa faible présence sur les bancs de l'Assemblée tout en mettant en avant son passé de chef d'entreprise pour vanter sa présence « *sur le terrain, pour venir en aide aux actifs du territoire* ».

L'ancien maire de Cannes, toujours président de la communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins, ne devrait rester qu'un petit moment au perchoir, la présidence de l'Assemblée nationale devrait revenir, en toute logique, à un député macroniste REM ou MoDem. Les groupes éliront leur président et le successeur au perchoir de Claude Bartolone sera choisi le 27 juin.